

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 6 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DPE 4 - DFA** Budget annexe de l'assainissement – Compte administratif de l'exercice 2016.

**MM. Mao PÉNINOU et Julien BARGETON, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15 et 16 décembre 2015 et des 13, 14 et 15 juin 2016 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement délibérée par le Conseil de Paris lors des séances des 26, 27 et 28 septembre 2016 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Mao PÉNINOU, au nom de la 3e Commission, et Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2016 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :	50.128.592,57 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	38.048.297,30 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2015 :	3.078.589,63 euros

##### RECETTES

Les recettes de l'exercice 2016 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :	50.128.592,57 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	39.803.455,07 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2015 :	néant

##### BALANCE

Dépenses :	38.048.297,30 euros
Recettes :	39.803.455,07 euros
Solde exécution 2016 :	1.755.157,77 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2016 :	1.323.431,86 euros

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2016 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) :	97.986.520,91 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	85.886.095,00 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2015 reporté :	néant

##### RECETTES

Les recettes de l'exercice 2016 ont été évaluées à (décision modificative n°1) :	97.986.520,91 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	84.676.810,68 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2015 reporté* :	12.832.519,50 euros

\*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement

##### BALANCE

Dépenses :	85.886.095,00 euros
Recettes :	84.676.810,68 euros
Solde exécution 2016 :	-1.209.284,32 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2016 :	11.623.235,18 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement d'un montant de 1.323.431,86 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2017.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 11.623.235,18 euros, sera reporté pour partie en recettes de la section d'exploitation (R 002) pour 8.441.479,11 euros et pour partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068) pour 3.181.756,07 euros au budget supplémentaire de 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**